

Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)

eau potable : Eau potable - Gestion directe

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	État de la dette du service.....	23
4.3.	Amortissements.....	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	23
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

N.B.:

Les services de la DEAL ont formulé la demande d'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité du service se rapportant à l'ensemble de l'année 2021. Lorsque les données n'étaient pas disponibles pour l'ensemble de l'exercice, ce sont les données relatives à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 qui ont été compilées et figurent dans le présent rapport.

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Eau potable - Gestion directe
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Goyave, La Désirade, Le Gosier, Le Moule, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

Conformément au paragraphe III. de l'article 14 des statuts du SMGEAG, la commission de surveillance mentionnée à l'article 2 de la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 examine chaque année les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non (approuvé le 25/05/22)
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non (SDAEP en cours)

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **gestion directe**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **331 492** habitants au 31/12/2021.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **177 155** abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Anse-Bertrand	2 625
Baie-Mahault	16 474
Baillif	2 390
Basse-Terre	5 748
Capesterre-Belle-Eau	8 542
Gourbeyre	3 770
Goyave	3 521
La Désirade	981
Le Gosier	15 393
Le Moule	12 004
Les Abymes	28 492
Morne-à-l'Eau	8 295
Petit-Bourg	11 562
Petit-Canal	3 866
Pointe-à-Pitre	10 689
Port-Louis	3 077
Saint-Claude	4 151
Saint-François	9 992
Sainte-Anne	10 822
Sainte-Rose	8 792
Terre-de-Bas	589
Terre-de-Haut	1 057
Trois-Rivières	4 323
Total	177 155

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,17 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 58 665 005 m³ pour l'exercice 2021.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³
Captage Bras David	Superficielle	6 258 377
Source Gommier PLVT	Superficielle	521 552
Source La Plaine PLVT	Superficielle	32 805
Prise d'eau Moustique PLVT	Superficielle	6 431 904
Forage Duchassaing PLVT	Souterraine	361 096
Source Leotard-Moustique	Superficielle	0
Source Sofaïa	Superficielle	336 873
Forage Blanchard PLVT	Souterraine	402 075
Source Ravine Bleue	Superficielle	962 493
Source Cacao	Superficielle	1 101 966
Prise d'eau Vernou PLVT	Superficielle	5 293 612
Source Massy	Superficielle	678 756
Source Solitude	Superficielle	1 088 499
Source Belle Eau Cadeau PLVT	Superficielle	7 843 771
Prise d'eau La Digue PLVT	Superficielle	11 144 657
Sources Tabaco PLVT	Superficielle	0
Captage Rivière Saint-Louis	Superficielle	4 566 210
Source Hermitage PLVT	Superficielle	535 525
Prise d'eau Plessis -Montrepos	Superficielle	796 874
Source Tete Canal PLVT	Superficielle	151 268
Captage Ravine Chaude	Superficielle	0
Source Roudelette Sud	Superficielle	0
Captage Belleterre	Superficielle	793 129
Filière Moscou (Galion + Rivière chaude)	Superficielle	1 055 069
Forage Richeval Picard	Souterraine	343 213
Source Roudelette Nord	Superficielle	87 840
Captage les Balisiers	Superficielle	70 272
Ressource Forage de Lassere	Souterraine	508 845
Ressource Forage de Chazeau	Souterraine	651 382

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³
Forage de Gensolin	Souterraine	706 510
forage de Kancel	Souterraine	603 632
forage de Jabrun	Souterraine	725 908
Forage Pelletan	Souterraine	416 226
forage de Marchand	Souterraine	412 245
Sources Mornes Houel (Lepelletier, Malanga, Ravine Roche, Ravine Noire)	Superficielle	3 048 613
Forage Charropin	Souterraine	256 557
Forage Perrin	Souterraine	477 251
Total		58 665 005

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 11 %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

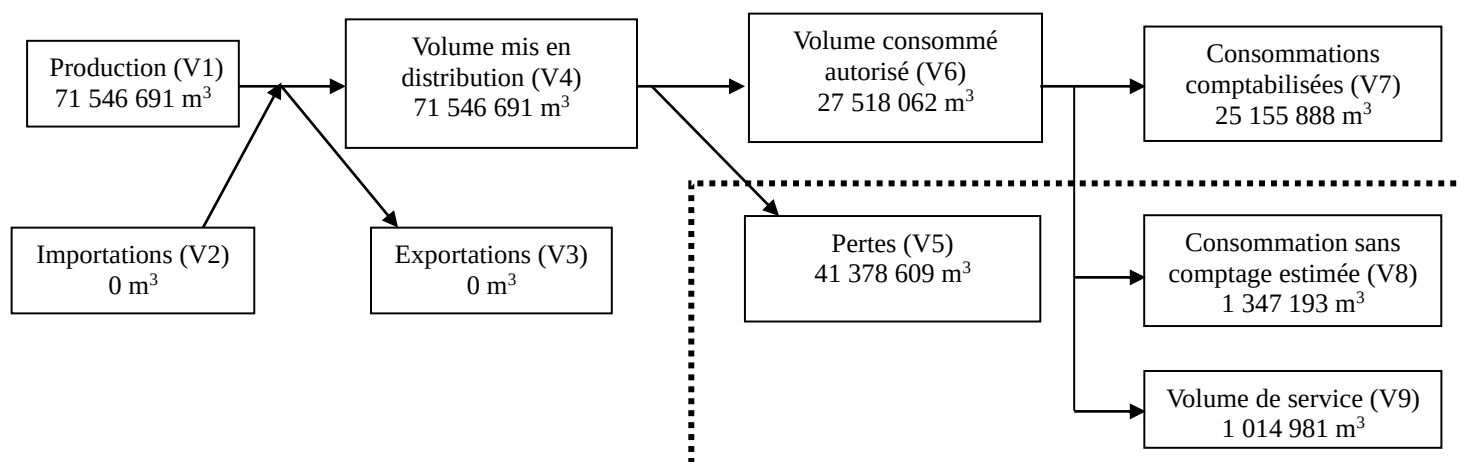


Le SMGEAG achète des eaux brutes en gros qu'il traite lui-même. Le détail des volumes achetés sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 figure dans le tableau suivant.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Karukér'Ô / Conseil Départemental	2 703 020	UPEP de Perrin
Karukér'Ô / Conseil Départemental	9 688 599	UPEP de Deshauteurs
Karukér'Ô / Conseil Départemental	3 194 992	UPEP de Desvarieux
Karukér'Ô / Conseil Départemental	1 981 718	UPEP de Belin
Total	17 568 329	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



Le service a 36 stations de traitement.

Direction territoriale	Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Centre (6)	Miquel	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Perrin	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Belle Eau Cadeau	Dessablage / Filtration sur CAG / Désinfection
	Usine de La Digue	Prétraitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Vernou	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Moustique	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Basse-Terre (16)	Solitude	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Cacao	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Massy	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Sofaïa	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Tête Canal	Filtration sur sable / Désinfection
	Hermitage	Désinfection
	Gommier	Filtration sur CAG / Désinfection
	La Plaine	Filtration sur CAG / Désinfection
	Montval	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
		Désinfection

Direction territoriale	Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
	Saint Louis	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Matouba	Désinfection
	Balisier Papaye	Désinfection
	Morne Houël	Dessablage/ Coagulation-Floculation/ Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Palmiste	Dessablage/ Décantation /Filtration sur sable / Désinfection
	Belleterre	Filtration sur CAG / Désinfection
	Beauvallon	Coagulation-Floculation/ Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
Grande-Terre (14)	Deshauteurs	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Desvarieux	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Belin	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Forage de Duchassaing	Désinfection
	Forage de Blanchard	Désinfection
	Forage de Marchand	Désinfection
	Forage de Gensolin	Désinfection
	Forage de Chazeau	Désinfection
	Forage de Kancel	Désinfection
	Forage de Jabrun	Désinfection
	Forage de Lasserre	Désinfection
	Forage de Pelletan	Désinfection
	Forage de Picard	Désinfection
	Forage de Charropin	Désinfection
	Forage de Perrin	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le SMGEAG a produit 57 583 150 m³ en 2021 à partir de ses ressources en eau propres. Le tableau figurant ci-dessous fournit un détail de ce volume total par unité de production.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage Bras David	6 133 209	80
Source Gommier PLVT	513 728	50
Source La Plaine PLVT	32 313	50
Prise d'eau Moustique PLVT	6 305 788	60
Forage Duchassaing PLVT	361 096	40
Source Leotard-Moustique	0	60
Source Sofaïa	336 873	50
Forage Blanchard PLVT	402 075	40
Source Ravine Bleue	962 493	50
Source Cacao	1 063 635	50
Prise d'eau Vernou PLVT	5 187 740	60
Source Massy	534 864	50
Source Solitude	1 053 792	50
Source Belle Eau Cadeau PLVT	7 689 972	60
Prise d'eau La Digue PLVT	10 921 764	60
Sources Tabaco PLVT	0	60
Captage Rivière Saint-Louis	4 566 210	50
Source Hermitage PLVT	528 525	50
Prise d'eau Plessis -Montrepos	683 382	50
Source Tete Canal PLVT	148 999	50
Captage Ravine Chaude	0	0
Captage Belle-Terre	793 129	0
Filière Moscou (Galion + Rivière chaude)	1 055 069	0
Forage Richeval Picard	343 213	40
Source Roudelette Nord	87 840	50
Captage les Balisiers	70 272	40
Ressource Forage de Lassere	508 845	80
Ressource Forage de Chazeau	651 382	40
Forage de Gensolin	706 510	40
forage de Kancel	603 632	40
forage de Jabrun	725 908	40
Forage Pelletan	416 226	50
forage de Marchand	412 245	40
Sources Mornes Houel (Lepelletier, Malanga, Ravine Roche, Ravine Noire)	3 048 613	50
Forage Charropin	256 557	50
Forage Perrin	477 251	50
Total du volume produit (V1)	57 583 150	56,34

En complément des volumes produits à partir des ressources listées ci-dessus, le SMGEAG a produit 13 963 540 m³ en 2021 à partir d'eaux brutes achetées en gros au Conseil Départemental qu'il potabilise (Cf. point 1.5.2.). Le tableau figurant ci-dessous fournit un détail de ce volume total par unité de production.

Unité de production	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³
UPEP de Perrin	2 650 020
UPEP de Deshauteurs	6 239 092
UPEP de Desvarieux	3 132 345
UPEP de Belin	1 942 084
Total	13 963 540

1.6.3.

Achats d'eaux traitées



Sans objet.

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	25 155 888
Total vendu aux abonnés (V7)	25 155 888

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	1 347 193
Volume de service (V9)	1 014 981



1.6.6.

Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	27 518 062

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2 994 kilomètres au 31/12/2021.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 22,52 € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15 à 40 mm y compris location du compteur	58,2 €
	Abonnement DN 50	317,4 €
	Abonnement DN 60	526,36 €
	Abonnement DN 80	946,92 €
	Abonnement DN 100	1 470,64 €
	Abonnement DN 150	3 152,84 €
	Abonnement DN 200	5 252,84 €
	Abonnement DN 250	8 400,54 €
	Abonnement DN 300	12 600,8 €
	Abonnement DN 400	21 001,32 €
	Abonnement DN 500	31 507,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 40 m ³	1,52 €/m ³
	Prix au m ³ de 41 à 100 m ³	2,67 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 m ³ à 5 000 m ³	2,82 €/m ³
	Prix au m ³ de 5 001 m ³ à 15 000 m ³	2,93 €/m ³
	Prix au-delà de 15 000 m ³	3,00 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'eau)	0,2010 €/m ³
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,5 €/m ³
	Autre : Octroi de Mer Régional	0,0271 €/m ³

Les tarifs détaillés ci-dessus sont les tarifs d'Eau d'Excellence (ancien opérateur dont le nombre d'abonnés était le plus important).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération n°2020.07/17 du Conseil d'Administration du 30/07/20 fixant les tarifs du service d'eau potable.

Les tarifs par commune sont détaillés au point 2.2. suivant.

2.2. **Facture d'eau type (D102.0)**



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	58,20
Part proportionnelle	182,40
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	240,60
Taxes et redevances	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	24,12
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	60,00
Octroi de mer régional	3,25
TVA	6,89
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	94,26
Total	334,86
Prix TTC au m³	2,79

La facture d'eau type figurant ci-dessus a été établie sur la base des tarifs d'Eau d'Excellence.

Le tarif par commune lié notamment à l'EPCI auquel la commune appartient est détaillé ci-dessous :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m ³	Fréquence de facturation (2021)
Anse-Bertrand	3,73	Semestrielle
Baie-Mahault	2,79	Trimestrielle
Baillif	2,76	Trimestrielle
Basse-Terre	2,76	Trimestrielle
Capesterre-Belle-Eau	2,76	Trimestrielle
Gourbeyre	2,76	Trimestrielle
Goyave	3,17	Trimestrielle
La Désirade	3,17	Trimestrielle
Le Gosier	3,17	Trimestrielle
Le Gosier (Grands-Fonds)	2,79	Semestrielle
Le Moule	2,79	Semestrielle
Les Abymes	2,79	Trimestrielle
Morne-à-l'Eau	2,79	Semestrielle
Petit-Bourg	3,17	Trimestrielle
Petit-Canal	3,73	Semestrielle
Pointe-à-Pitre	2,79	Trimestrielle
Port-Louis	3,73	Semestrielle
Saint-Claude	2,76	Trimestrielle
Saint-François	3,17	Trimestrielle
Sainte-Anne	3,17	Trimestrielle
Sainte-Rose	2,45	Trimestrielle
Terre-de-Bas	2,76	Trimestrielle
Terre-de-Haut	2,76	Trimestrielle
Trois-Rivières	2,57	Trimestrielle

Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	12 690 142,16
Recette redevance prélèvement	950 807,64
Recette redevance pour pollution d'origine domestique	2 270 862,50
Total recettes de vente d'eau	15 911 812,30
Recettes liées aux travaux	472 323,99
Autres recettes : Subventions d'exploitation	9 625 000,00

Type de recette	Exercice 2021 en €
Autres recettes : Atténuations de charges	751 408,30
Autres recettes : Autres produits de gestion courante	177 805,80
Total autres recettes	11 026 538,09
Total des recettes	26 938 350,39

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **15 911 812,30 €**.

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	368	1
Paramètres physico-chimiques	365	13

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	99,7 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,4%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	18%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021
Rendement du réseau	38,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	25,18
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	35,2 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 42,5 m³/j/km.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 40,3 m³/j/km.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	23,85	24,25	19,06	11,63	27,20

Au cours des 5 dernières années, 105,99 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,71%.

Les données prises en compte pour le calcul de cet indicateur incluent les données historiques des anciens opérateurs du périmètre du SMGEAG transmises par la DEAL, et les linéaires de réseau renouvelés par le Conseil Régional.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 56,3%.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Information non disponible.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Sans objet.

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021
Encours de la dette en €	0
Epargne brute annuelle en €	14 967 662,06
Durée d'extinction de la dette en années	0

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est nulle car l'encours total de la dette est nul.

3.8. **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)**



Sans objet (pas de facturation du SMGEAG en 2020).

3.9. **Taux de réclamations (P155.1)**



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations pour 1000 abonnés basé sur des réclamations écrites n'a pu être déterminé.

Le taux de réclamation pour 1 000 abonnés basé sur le nombre d'appels téléphoniques (15 941) est égal à 91,4.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0
Montants des subventions en €	0
Total des dépenses d'investissement en €	179 714,49

4.2. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

Pour l'année 2021, l'encours total de la dette est nul.

4.3. *Amortissements*



Sans objet.

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*



Plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement sont à apporter aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement sur les années à venir. Sur le montant total qui sera alloué, on sait d'ores et déjà que 54 millions d'euros le seront à des travaux relatifs au service public d'eau potable, répartis comme suit :

Investissement	Montant en millions d'euros
Lutte contre les déperditions d'eau sur les réseaux	21
Renouvellement de réseaux	21
Points de prélèvement	2
Modernisation des usines d'eau potable	7
Sécurisation des autres ouvrages de génie civil	1,5
Renouvellement des compteurs particuliers	1,5
TOTAL :	54

Les investissements à réaliser visent principalement à améliorer les infrastructures d'eau potable pour pouvoir progressivement s'affranchir des tours d'eau, diminuer les achats d'eau brute, fiabiliser la qualité de l'eau distribuée.

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Sans objet.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	331 492
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,79 (Eau d'Excellence)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	ND
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	28
P104.3	Rendement du réseau de distribution	38,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	42,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	40,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,71%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	SO
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	ND
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	SO
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	SO
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	SO
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	91,4*

ND : Non disponible.

SO : Sans objet.

*Calcul basé sur le nombre d'appels téléphoniques (15 941).